

[Principal Display Panel]

GROUPE	2 4	HERBICIDE
--------	-------	-----------

HERBICIDE EXPRESS^{md} FX

POUR L'UTILISATION AVANT L'ENSEMENCEMENT AUX CHAMPS DESTINÉS DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, ET SUR LES TERRES EN JACHÈRE CHIMIQUE ET APRÈS LA RÉCOLTE

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION : 33039 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, sous forme de sel de sodium 60,87 % e.a.
Tribénuron Méthyle 6,52 %



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 115 g à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE :

- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.
- NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.
- PROVOQUE UNE IRRITATION AUX YEUX. NE PAS ENTRER EN CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES GANTS ET DES CHAUSSURES RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION ET DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DE PLUS, PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER/VAPOTER PENDANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT. BIEN SE LAVER À L'EAU ET AU SAVON APRÈS LA MANIPULATION ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE, DE MÂCHER DE LA GOMME/DU TABAC, DE FUMER/VAPOTER, D'UTILISER LES TOILETTES OU DE MANIPULER DES APPAREILS MOBILES.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS :**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, la perte d'appétit, la perte de poids, des vomissements, le ralentissement du rythme cardiaque, le souffle court, l'excitation, la contraction des muscles, la dépression, l'incontinence, la cyanose, des spasmes musculaires, l'épuisement et la perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants retournables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

FMC et EXPRESS sont marques de commerce de FMC Corporation ou un affilié. ©2026 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

HERBICIDE EXPRESS^{md} FX

POUR L'UTILISATION AVANT L'ENSEMENCEMENT AUX CHAMPS DESTINÉS DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, ET SUR LES TERRES EN JACHÈRE CHIMIQUE ET APRÈS LA RÉCOLTE

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION : 33039 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, sous forme de sel de sodium 60,87 % e.a.
Tribénuron Méthyle 6,52 %



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE :

- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.
- NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.
- PROVOQUE UNE IRRITATION AUX YEUX. NE PAS ENTRER EN CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES GANTS ET DES CHAUSSURES RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION ET DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DE PLUS, PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER/VAPOTER PENDANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- BIEN SE LAVER À L'EAU ET AU SAVON APRÈS LA MANIPULATION ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE, DE MÂCHER DE LA GOMME/DU TABAC, DE FUMER/VAPOTER, D'UTILISER LES TOILETTES OU DE MANIPULER DES APPAREILS MOBILES.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, la perte d'appétit, la perte de poids, des vomissements, le ralentissement du rythme cardiaque, le souffle court, l'excitation, la contraction des muscles, la dépression, l'incontinence, la cyanose, des spasmes musculaires, l'épuisement et la perte de voix. Traiter selon les symptômes.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS - LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits semblables. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.

NE PAS appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé, l'orge ou l'avoine.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE EXPRESS^{md} FX AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées.
- Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.

Eau de Ruissellement :

- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.
- Appliquer l'herbicide EXPRESS^{md} FX lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide EXPRESS^{md} FX en contact avec les racines de plantes à conserver.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.

- La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si l'herbicide EXPRESS^{md} FX est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.
- Ne pas appliquer plus de 115 grammes/hectare de l'herbicide EXPRESS^{md} FX par année.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si on utilise d'autres herbicides qui contiennent la matière active tribénuron-méthyle, suivre les instructions sur les étiquettes et ne pas appliquer plus de 15 grammes de tribénuron-méthyle par hectare par année.

MISES EN GARDE CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide EXPRESS^{md} FX pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier aux fleurs, arbres fruitiers, vignes, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand elles sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent et se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon de pulvérisation adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Utiliser des pulvérisations produisant des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30 °C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide EXPRESS^{md} FX est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges avant l'ensemencement aux champs destinés du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine, et sur les terres en jachère chimique et après la récolte. L'herbicide EXPRESS^{md} FX est non corrosif, ininflammable et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffé à la température de la pièce avant d'utiliser.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide EXPRESS^{md} FX en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid, ou la sécheresse ou une température excessive ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Appliquer l'herbicide EXPRESS^{md} FX uniquement au moyen de matériel de pulvérisation terrestre. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'herbicide EXPRESS^{md} FX arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la zone de pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse après application.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zone tampon de pulvérisation (en mètres) pour la protection d'un :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Sols en jachère après la récolte et pré-graine aux céréales	1	1	5

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

RÉENSEMENCEMENT :

On peut semer le blé (blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver), l'orge de printemps ou l'avoine 24 heures après l'application de l'herbicide EXPRESS^{md} FX.

On peut semer toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application sur les terres en jachère chimique.

On peut semer le canola, le pois chiche, le maïs, les pois de grande culture, les lentilles, l'avoine, l'orge de printemps, le soya, le blé (blé de printemps ou le blé dur), ou les haricots blancs après l'application de l'herbicide EXPRESS^{md} FX après la récolte.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉS SUR LES TERRES EN JACHÈRE, APRÈS LA RÉCOLTE ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET LE BLÉ D'HIVER), DE L'ORGE DE PRINTEMPS OU DE L'AVOINE

Pour tous les traitements sur les jachères d'été ou après la récolte, permettre un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

On peut semer le blé (blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver), l'orge de printemps ou l'avoine 24 heures après l'application de l'herbicide EXPRESS^{md} FX.

Appliquer l'Herbicide EXPRESS^{md} FX à raison de 115 g/ha mélangé en réservoir avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine ou sel d'ammonium) dans un volume de solution de pulvérisation de 55 à 110 L/Ha.

Herbicide	Taux d'application (grammes équivalent acide par hectare)	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées ¹
glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine ou sel d'ammonium)	450 g é.a./ha	Jusqu'à 8 cm	crépis des toits, kochia à balais (y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 et du groupe 9), petite herbe à poux	matricaire inodore
		Jusqu'à 10 cm		vergerette du Canada (y compris les biotypes résistant au groupe 9), carotte sauvage
		Jusqu'à 15 cm	amaranthe à racine rouge, blé spontané, brome des toits, soude roulante, chénopode blanc, folle avoine, gaillet gratteron, ivraie de perse, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, canola spontané (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sagesse des chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, tabouret des champs	vesce jargeau
		Jusqu'à 3 feuilles	saponaire des vaches	

		Jusqu'à 8 feuilles	renouée liseron, stellaire moyenne, laiteron des champs (parties épigées seulement)	
		Rosette		chardon des champs, lychnide blanc
glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine ou sel d'ammonium)	810 g é.a./ha	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci- dessus, ainsi que digitaire (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges feuilles annuelles indiquées ci- dessus ainsi que: laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites	

¹La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE :

S'il pleut peu après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée, un temps frais ou couvert, peuvent augmenter le délai d'absorption.

INSTRUCTIONS POUR MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

MISES EN GARDE RELATIVES AU MÉLANGE :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare.

1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide. Utiliser des tamis de filtres à 50 mailles.
2. Remplir au 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau propre.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide EXPRESS^{md} FX dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide EXPRESS^{md} FX est **complètement** dissout. Assurer l'agitation atteint toute la partie du réservoir.
4. Après 5 minutes d'agitation, ajouter le reste de l'eau, puis ajouter la quantité requise de l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine ou sel d'ammonium) en maintenant l'agitation.
5. S'assurer que les herbicides sont complétement mélangé, si requis pour le mélange en cuve, ajouter Agral* 90 à 3,5 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,35 % v/v). Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
6. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir à 10 % du volume de la solution originale **ou moins** avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent entraver la dispersion de l'herbicide EXPRESS^{md} FX. Si cela est impossible, délayer l'herbicide EXPRESS^{md} FX dans une quantité minimum de 10 L d'eau avant d'aller à l'étape 2. Dissolution peut prendre plus de temps dans les faibles volumes d'eau.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES « CHEMICAL HANDLERS »

1. S'assurer que le chemical handler est propre (rincé avec de l'ammoniaque).
2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide EXPRESS^{md} FX à la partie supérieure du réservoir.
3. Si l'on utilise un chemical handler, s'assurer que tous les granules de l'herbicide EXPRESS^{md} FX sont complètement dissouts et qu'ils sont injecté dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
4. Dans certain chemical handler, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide EXPRESS^{md} FX, laissant des granules non-dissouts. Dans ce cas, rincer le chemical handler avec de l'eau propre avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide EXPRESS^{md} FX dans le réservoir principal en l'agitant avant d'ajouter un autre composant du mélange en cuve.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandée pour les réservoirs des pulvérisateurs concernant les chemical handlers.

ÉQUIPEMENT ET VOLUMES DE PULVÉRISATION :

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtres à 50 mailles ou moins (métal ou nylon).

Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire les dérives de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels. Utiliser une pression de pulvérisation de 275 kPa au maximum.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL :

MISES EN GARDE RELATIVES AU NETTOYAGE :

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE :

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES. Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que les céréales enregistrées, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide EXPRESS^{md} FX dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir ; puis le remplir à moitié avec de l'eau propre. Rincer le réservoir, la rampe et les boyaux, en utilisant le pulvérisateur jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau de rinçage. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles. Répéter l'étape 1 au besoin.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre ; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque par 100 L d'eau. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés adhérent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable a été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide EXPRESS^{md} FX, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide EXPRESS^{md} FX dans le réservoir et les boyaux.
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.

7. Rincer le réservoir à fond avec deux réservoirs remplis d'eau propre en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide EXPRESS^{md} FX contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide EXPRESS^{md} FX et à d'autres herbicides du groupe 2/groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide EXPRESS^{md} FX ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- ◆ Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles résistance, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1 833 362-7722.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable à d'autres fins.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants retournables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

FMC et EXPRESS sont marques de commerce de FMC Corporation ou un affilié. ©2026 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.